

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions relatives à la gestion : rapport sur les activités d'évaluation menées par la Commission au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et résultats de l'évaluation ou de l'examen de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, du Centre pour la mécanisation agricole durable et du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes**

**Rapport sur les activités d'évaluation de la Commission au cours de la période biennale 2018-2019****Note du secrétariat***Résumé*

L'objectif du rapport biennal sur les activités d'évaluation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique est de rendre compte plus rigoureusement aux États membres et de contribuer à une meilleure organisation en fournissant des informations factuelles sur la performance et les résultats des travaux de la Commission. Le présent document fait le point des principales conclusions et recommandations issues des évaluations menées au cours de la période biennale 2018-2019 et des mesures prises par le secrétariat pour donner suite à ces recommandations. Il donne également un aperçu des efforts déployés par le secrétariat pour renforcer encore la fonction d'évaluation.

La Commission souhaitera peut-être examiner le rapport et recommander des mesures à prendre pour améliorer encore ses résultats et ceux de ses activités et renforcer sa fonction d'évaluation.

**I. Introduction**

1. Les activités d'évaluation menées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) obéissent aux règles et règlements de l'ONU, qui exigent que tous les programmes soient évalués régulièrement et périodiquement. Elles sont conformes aux dispositions de la résolution 66/15, dans laquelle la Commission a prié la Secrétaire exécutive de veiller à ce que le travail programmatique du secrétariat, y compris l'activité des divisions, des bureaux sous-régionaux et des institutions régionales, soit évalué périodiquement. Dans plusieurs résolutions de la Commission, le secrétariat a été prié de mener des évaluations sur des questions ou dans des domaines d'activité bien précis afin d'aider celle-ci à prendre des décisions éclairées. Sur la base de ces activités d'évaluation, le présent rapport biennal a été établi pour fournir à la Commission des informations factuelles sur sa performance et sur les résultats de ses travaux.

\* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

2. En 2018-2019, six évaluations relatives aux sous-programmes et évaluations thématiques et six évaluations de projets menés par la Commission ont été réalisées (voir l'annexe pour plus de détails). Le secrétariat a chargé des évaluateurs externes indépendants d'évaluer les résultats et la performance pour chaque projet. Les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site Web de la Commission. Les évaluations ci-dessus ont été menées conformément à un plan d'évaluation de la CESAP<sup>1</sup>.

## **II. Principales conclusions et recommandations issues des évaluations des activités de la Commission et mesures prises par le secrétariat**

### **A. Évaluations relatives aux sous-programmes et évaluations thématiques**

3. En 2018, le secrétariat a commandé une évaluation des activités menées au titre du sous-programme Développement social en vue d'appuyer les efforts déployés pour améliorer l'efficacité globale du sous-programme et de disposer d'informations sur ses réalisations et ses résultats. L'évaluation a montré que ces activités avaient créé un espace neutre pour discuter des questions de développement social dans la région, puisqu'elles ont abouti à un consensus régional et à des positions communes dans plusieurs domaines thématiques. Concernant la question du handicap, les activités menées dans le contexte du sous-programme avaient contribué à ce que 43 États parties ratifient la Convention relative aux droits des personnes handicapées et à ce que de nombreux pays révisent leurs lois pour qu'elles tiennent davantage compte des personnes handicapées. L'évaluation a confirmé que les activités de renforcement des capacités du sous-programme étaient pertinentes puisqu'elles étaient fournies dans le cadre d'une convention internationale ou d'un accord régional, mais qu'elles étaient généralement trop courtes et limitées en termes d'apports pour favoriser l'appropriation par les pays et la durabilité. En outre, les questions d'égalité des sexes avaient été intégrées efficacement dans tous les domaines thématiques, et les aspects liés à l'égalité des sexes étaient systématiquement soulevés lors des réunions des groupes d'experts intergouvernementaux et régionaux et dans ses produits de connaissance. À la suite de l'évaluation, il a été recommandé que le programme de travail relatif au sous-programme comporte des domaines thématiques moins nombreux mais plus ciblés, que la diffusion des produits de connaissance soit améliorée, que les activités soient menées en collaboration plus étroite avec les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux sous-régionaux et que les données relatives aux résultats soient systématiquement recueillies. Le secrétariat a approuvé ces recommandations et apporté des ajustements au programme de travail relatif au sous-programme pour 2020 en conséquence.

4. Dans sa résolution 71/1, la Commission a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Conformément à cette décision, le secrétariat a commandé une évaluation indépendante du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie en 2018 et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en 2019. Deux autres institutions régionales de la CESAP, à savoir, le Centre pour la mécanisation agricole durable et le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, ont également été évaluées en 2019. Comme les rapports correspondants doivent être achevés au cours du premier trimestre de 2020, les résultats de ces évaluations ne sont pas couverts par le présent rapport.

---

<sup>1</sup> [www.unescap.org/partners/monitoring-and-evaluation/evaluation/reports](http://www.unescap.org/partners/monitoring-and-evaluation/evaluation/reports).

5. L'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie a montré que le Centre accordait la priorité aux activités spécifiquement demandées par plusieurs pays lors des sessions de son Conseil d'administration et qu'il avait en ce sens toute sa raison d'être. Le Centre avait contribué à renforcer les capacités de transfert de technologie de plus de 3 000 parties prenantes grâce à des programmes de formation axés sur la demande. Ces activités de renforcement des capacités avaient été menées dans les pays suivants : Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Malaisie, Pakistan, Philippines, République de Corée, République islamique d'Iran, Singapour, Sri Lanka, et Thaïlande. Il a été noté que le Centre avait mené ces activités avec efficacité grâce à des partenariats visant à améliorer les services existants et à réduire les coûts. Toutefois, étant donné les graves contraintes pesant actuellement sur ses ressources financières et humaines, le Centre ne pourrait pas continuer de fonctionner avec efficacité à l'avenir. Afin d'améliorer les ressources financières et humaines du Centre, des recommandations concrètes ont été formulées consistant à : a) renégocier l'accord avec le pays hôte ; b) continuer d'appliquer les décisions antérieures du Conseil d'administration concernant les modalités de financement du Centre et c) développer des partenariats multipartites, y compris avec le secteur privé et des acteurs non gouvernementaux. À la soixante-quinzième session de la Commission, en mai 2019, les conclusions de l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie ont été examinées et les représentant(e)s du pays hôte ont annoncé que leur gouvernement doublerait ses contributions volontaires annuelles afin de renforcer le Centre.

6. L'évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique a montré que l'Institut s'était adapté à l'évolution du contexte, notamment aux changements du programme de développement international et aux besoins de données y relatifs ; il avait réussi à tirer parti de l'expertise de diverses organisations partenaires dans le cadre d'activités conjointes de formation à la statistique et avait adopté une approche plus systémique du développement des capacités statistiques grâce à des partenariats avec des instituts nationaux de formation à la statistique. En termes de répartition géographique, l'évaluation a montré qu'un nombre relativement important de participant(e)s aux sessions de formation de l'Institut provenaient d'Asie du Sud-Est. L'Institut s'est avéré moins efficace pour ce qui est d'adapter la formation aux besoins des pays d'Asie centrale et du Pacifique. De plus, la formation qu'il a dispensée n'était pas suffisante en termes de développement des capacités pour le suivi des objectifs de développement durable au niveau national.

7. Selon les conclusions de l'évaluation depuis plusieurs dizaines d'années, en tant qu'organisme de formation à l'échelon régional, l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique avait relativement bien joué son rôle de service alors qu'à ses débuts, les capacités statistiques de la région étaient comparativement faibles dans l'ensemble. Dans le contexte actuel, l'approche de l'Institut était devenue de moins en moins adaptée car les capacités avaient augmenté et des instituts nationaux de formation avaient été créés dans certaines des sous-régions. À cet égard, une approche qui permettrait à l'Institut de jouer des rôles multiples dans le développement des capacités statistiques dans la région a été préconisée. À l'issue de l'évaluation, six recommandations ont été formulées s'agissant d'améliorer les résultats et les performances de l'Institut : a) travailler sur diverses approches pour que le développement des capacités statistiques soit davantage axé sur le niveau organisationnel ; b) développer davantage l'approche de l'apprentissage en ligne ; c) se tenir informé des faits nouveaux relatifs aux indicateurs des objectifs de développement durable classés dans les catégories II et III, et assurer la formation pratique correspondante pour les pays de la région ;

d) décider de l'affectation des ressources humaines de l'Institut pour la période suivante du plan stratégique ; e) renforcer la gestion axée sur les résultats dans la mise en œuvre de son plan stratégique et f) élaborer une stratégie de mobilisation des ressources.

8. En application de la résolution 71/12, le secrétariat a fait des efforts importants pour approfondir sa coopération avec les mécanismes régionaux, tels que le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux. La CESAP et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ont commandé une évaluation indépendante conjointe afin de mesurer l'efficacité de leur partenariat aux fins du renforcement des plateformes régionales sur les cyclones tropicaux. Achevée en avril 2019, l'évaluation a montré que la coopération entre la CESAP et l'OMM s'était limitée à la participation aux réunions annuelles, avec une planification, une application et un suivi limités des projets communs. Aucun rapport n'avait été établi en ce qui concerne les réalisations et les résultats communs. D'après les conclusions de l'évaluation, la CESAP et l'OMM continuaient d'avoir des difficultés à déterminer comment renforcer l'appui financier aux grands projets communs à l'appui de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Le travail du Comité des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux répondait aux besoins et aux priorités de leurs pays membres et méritait le soutien et la coopération de la CESAP et de l'OMM. À l'issue de l'évaluation, il a été recommandé que la CESAP et l'OMM : a) renforcent leur partenariat en termes de couverture et de zones géographiques afin d'inclure les pays du Pacifique ; b) apportent leur soutien et leur aide au Groupe d'experts des cyclones tropicaux, notamment en renforçant son secrétariat ; c) élaborent et mettent en œuvre des projets communs et pluriannuels pour soutenir le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux.

## **B. Évaluations des projets de développement des capacités**

9. Le secrétariat a commandé neuf évaluations de projets au cours de la période 2018-2019. Six des neuf projets ont été financés par le budget ordinaire du secrétariat des Nations Unies au titre du Compte de l'ONU pour le développement et trois au moyen de ressources extrabudgétaires. Les principales recommandations et leçons tirées de ces évaluations sont les suivantes :

a) **Mettre l'accent sur la communication et la diffusion de supports de connaissances et d'autres produits pour renforcer l'efficacité et les retombées des activités.** Les évaluations ont montré que les projets de la CESAP avaient permis de générer de nouveaux supports de connaissances et de créer des plateformes innovantes pour la diffusion d'informations et la fourniture de conseils techniques. Les parties prenantes, en particulier les décideurs politiques et les experts techniques, ont jugé ces produits et plateformes pertinents et utiles. Toutefois, la CESAP devraient davantage mettre l'accent sur la communication et la diffusion de ces supports auprès des utilisateurs visés, tels que les décideurs, les hauts fonctionnaires et les experts techniques, afin d'accroître la portée de ses activités et de maximiser leurs retombées. Il fallait que le secrétariat assure le suivi de l'accès et du recours aux plateformes de la connaissance développées dans le cadre de ses projets de coopération technique par les utilisateurs cibles. Il devrait également intégrer des activités de communication et de diffusion adaptées dès la phase de conception et allouer le budget requis à ses projets de coopération technique ;

b) **Maximiser les synergies grâce aux partenariats.** La collaboration interinstitutions aux fins de la mise en œuvre des projets a rencontré des difficultés, en particulier en ce qui concerne les procédures administratives, mais elle a été couronnée de succès une fois réunis les bonnes modalités et les partenaires adéquats disposant de l'expertise nécessaire. D'après les recommandations issues de l'évaluation, le secrétariat devait développer, poursuivre et renforcer ses partenariats multipartites afin de faciliter la participation des organisations sous-régionales et nationales, des acteurs du secteur privé et des organisations de la société civile à la mise en œuvre des activités. Au niveau des pays, la plupart des projets menés à bien par le secrétariat avaient été réalisés dans le cadre de partenariats très productifs. Il a été recommandé que le secrétariat travaille en étroite collaboration avec les entités résidentes des Nations Unies pour renforcer les activités dans les pays et promouvoir la durabilité des projets.

c) **Cibler les pays de façon plus rationnelle et adapter l'appui aux besoins des pays.** Dans certaines évaluations, il a été suggéré que le nombre de pays ciblés par un projet soit réduit afin de mieux adapter les produits livrables du projet aux besoins spécifiques des États membres. Cela permettrait au secrétariat de déterminer ses domaines clefs d'expertise interne et de mettre l'accent sur ces domaines ; cela présenterait aussi l'avantage de produire des résultats pertinents et de qualité dans ces domaines. La hiérarchisation et l'optimisation des ressources seraient également plus efficaces avec un nombre limité de pays cibles.

d) **Concevoir des projets qui correspondent aux ressources humaines et à l'expertise disponibles au secrétariat.** Les évaluations des projets ont montré que les ressources humaines affectées aux projets de la CESAP étaient trop limitées pour produire de nombreux résultats. Même avec des ressources humaines supplémentaires, la capacité du secrétariat à fournir une assistance ciblée serait limitée par l'expertise du personnel du projet. En outre, la continuité de l'expertise devrait être envisagée pour permettre des changements et des mouvements de personnel, de sorte qu'il n'y ait pas d'incidence sur la capacité globale du secrétariat à maintenir ses services aux États membres ;

e) **Pérenniser les résultats au-delà de la durée du projet.** Les évaluations ont montré que de nombreux projets de la CESAP ont produit des résultats qui se sont poursuivis bien au-delà de la durée du projet. Par exemple, les outils et les méthodes d'évaluation du phénomène El Niño mis au point dans le cadre d'un projet relevant du Compte de l'ONU pour le développement ont été utilisés, bien après l'achèvement du projet, dans le cadre de l'évaluation des risques à fort impact menée par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) au titre du Plan d'action stratégique commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en matière de gestion des catastrophes récemment adopté. La mise en place de liens stratégiques avec des mécanismes existants aux niveaux régional et national était essentielle pour assurer la pérennité des résultats au-delà de la durée du projet.

f) **Intégrer les dimensions de genre et de droits humains.** Des démarches tenant compte des droits humains et du genre doivent être envisagées tout au long du cycle de projet, de la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet, afin que les besoins des femmes et des autres groupes défavorisés ne soient pas négligés. Si ces questions intersectorielles ont parfois été abordées au stade de la conception des projets, leur mise en œuvre a été relativement faible. Dans ses conclusions, l'évaluation a recommandé que le secrétariat redouble encore d'efforts pour intégrer les dimensions de genre et de droits humains dans la conception et la mise en œuvre des projets.

### **III. Renforcement de l'évaluation à la Commission**

10. L'objectif de toute évaluation est de permettre une amélioration des performances et de promouvoir l'application du principe de responsabilité envers les États membres et les autres parties prenantes. Le secrétariat s'attache à donner suite aux conclusions et recommandations de chaque évaluation à laquelle il apporte une réponse de l'administration et un plan d'action de suivi. Il veille ainsi à ce que des mesures adéquates soient prises. Le contrôle efficace de la mise en œuvre des mesures prises pour donner suite aux recommandations est un élément important de la fonction d'évaluation de la Commission. À cette fin, le secrétariat a lancé en 2019 un tableau de bord en ligne qui indique l'état d'avancement de la mise en œuvre du suivi à tout moment. Quelques exemples de mesures de suivi prises par le secrétariat sont présentés dans la section II du présent rapport.

11. Pour continuer de sensibiliser le personnel de la CESAP à la fonction d'évaluation et de renforcer ses capacités dans ce domaine, le secrétariat organise des formations internes sur le suivi et l'évaluation, notamment sur la gestion axée sur les résultats et la théorie du changement. En décembre 2018, le secrétariat a organisé une série de séances de formation à l'intention de la majorité des administrateurs sur la gestion axée sur les résultats et la théorie du changement afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des projets de développement des capacités de la CESAP. Elle a été suivie d'une formation ciblée sur le suivi et l'évaluation destinée aux institutions régionales, y compris le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique, tenue en 2019 et au début de 2020. En plus de ces activités de formation interne, le secrétariat a coorganisé l'atelier régional annuel sur l'évaluation dans le contexte des Nations Unies, mené par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation du développement pour l'Asie et le Pacifique. Cet atelier a permis de renforcer les capacités du personnel des Nations Unies en matière de conception et de gestion des évaluations et d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'évaluation dans le système des Nations Unies, notamment à la CESAP.

12. À la CESAP, la fonction d'évaluation bénéficie d'un large réseau de professionnels de l'évaluation, dans la région et dans le monde entier. Le Groupe de l'évaluation de la CESAP représente le secrétariat auprès du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, qui organise tous les ans des ateliers de partage des connaissances, constitue des groupes spéciaux chargés de mener à bien certains projets d'évaluation et organise des réunions de coordination.

### **IV. Mécanismes de coordination avec les organisations régionales et sous-régionales**

13. Dans sa résolution 67/14, la Commission a prié le secrétariat d'évaluer la manière dont il exerce son mandat et coordonne ses activités avec les organisations régionales et sous-régionales qui opèrent en Asie et dans le Pacifique ; de décrire le fonctionnement du processus de décision et les résultats du mécanisme régional de coordination, notamment la manière dont le secrétariat exploite les synergies et autres sources de gains d'efficacité, qui pourrait servir de modèle pour la coordination, et de lui présenter les résultats dans le cadre des rapports biennaux sur les activités d'évaluation du secrétariat. On trouvera une synthèse de ces résultats pour la période biennale 2018-2019 dans le document publié sous la cote ESCAP/74/27.

## V. Questions portées à l'attention de la Commission

14. Comme le montre le présent rapport, les évaluations entreprises en 2018-2019 ont continué à fournir des données factuelles concernant les résultats et la performance des activités de la Commission afin d'en rendre compte plus rigoureusement à ses États membres. Ces informations ont également facilité le renforcement des performances et orienté les changements structurels intervenus à la CESAP. Les principales mesures de suivi prises sur la base des recommandations issues des évaluations s'inscrivent dans une volonté de renforcer l'orientation sur les résultats des activités de renforcement des capacités de la Commission, notamment au niveau national, de promouvoir la durabilité et l'intégration des principes d'égalité des sexes et d'instaurer des partenariats stratégiques avec les organisations nationales et régionales œuvrant en faveur du développement.

15. La Commission souhaitera peut-être utiliser les informations figurant dans le présent rapport pour recommander des mesures à prendre pour améliorer encore la performance et les résultats de ses activités et renforcer encore sa fonction d'évaluation.

## Annexe

## Évaluations réalisées au cours de la période biennale 2018-2019

	<i>Titre</i>	<i>Année</i>
<b>Évaluation des activités menées au titre des sous-programmes et évaluations thématiques</b>		
1	Évaluation des activités menées par la CESAP au titre du sous-programme relatif au développement social	2018
2	Évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	2018
3	Évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique	2019
4	Évaluation du partenariat entre la CESAP et l'OMM aux fins du renforcement des plateformes régionales sur les cyclones tropicaux	2019
5	Évaluation du Centre pour la mécanisation agricole durable	2019 <sup>a</sup>
6	Étude d'ensemble du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes	2019 <sup>a</sup>
<b>Évaluation des projets</b>		
1	Évaluation du projet relevant du Compte de l'ONU pour le développement (neuvième tranche) : Renforcer le rôle des accords commerciaux préférentiels dans la concrétisation d'un commerce inclusif et équitable	2018
2	Évaluation du projet relevant du Compte de l'ONU pour le développement (neuvième tranche) : Stratégies de financement du développement inclusif, équitable et durable en Asie et dans le Pacifique	2018
3	Évaluation du projet relevant du Compte de l'ONU pour le développement (neuvième tranche) : Renforcement de la desserte des pays d'Asie du Sud et d'Asie centrale, en particulier des pays en développement sans littoral et des pays les moins avancés, afin de raccorder ces pays aux réseaux régionaux et sous-régionaux de transport et d'échanges commerciaux.	2018
4	Évaluation du projet : Renforcement des dispositifs de diagnostics multirisques et d'alerte rapide par l'application de systèmes d'information spatiale et géographique dans les pays insulaires du Pacifique	2018
5	Évaluation du projet : Vers la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique	2019
6	Évaluation du projet relevant du Compte de l'ONU pour le développement (dixième tranche) : Politiques fondées sur des données factuelles pour une utilisation durable des ressources naturelles en Asie et dans le Pacifique	2019
7	Évaluation du projet relevant du Compte de l'ONU pour le développement (dixième tranche) : Mécanismes innovants de financement de l'action climatique pour les institutions financières de la région Asie-Pacifique	2019 <sup>a</sup>
8	Évaluation du projet : Renforcement de la connectivité aux fins de la concrétisation de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information	2019 <sup>a</sup>
9	Évaluation du projet du Compte de l'ONU pour le développement (onzième tranche) : Renforcement des capacités statistiques en vue d'atteindre l'objectif de développement durable n° 14 sur les océans dans les pays membres de la CESAP	2019 <sup>a</sup>

<sup>a</sup> L'évaluation doit être achevée au début de 2020.